



**COMPTE RENDU  
DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 JUILLET 2013**

Le jeudi onze juillet deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire sous la présidence de Monsieur Jacques DAMIEN, Maire-Adjoint.

Etaient présents : Mmes et Mrs, Jean-Marc BELLAMY, Jacques DAMIEN, Nathalie DELMAERE, Marc DESLANDES, Astride LEVAVASSEUR, Marie-Fernande PIGNÉ, Daniel SANNIER et David ZWAARDEMAKER.

Absents : Estelle MAUROUARD - Sylvain HAMEL

Pouvoirs : Bruno HURÉ à Jean-Marc BELLAMY - Jean-Marie ROYER à David ZWAARDEMAKER - Corinne DRON à Daniel SANNIER - Marie-Claude MARICAL à Marie-Fernande PIGNE- Arlette PETIT à Jacques DAMIEN

Secrétaire de séance : Jean-Marc BELLAMY

En attendant l'arrivée de Mme DELMAERE permettant ainsi d'obtenir le quorum, les élus étudient le nouveau plan du futur lotissement de la rue de Bethléem.

Certains élus trouvent dommage que les logements à loyers modérés soient toujours en bord de route et que des parcelles soient à moins de 500 m<sup>2</sup>.

M. DAMIEN précise qu'aucune restriction n'est possible pour imposer au lotisseur des parcelles au fond du terrain plutôt qu'à l'entrée du lotissement.

Par ailleurs, il rappelle que dans le PLU il n'y avait pas de possibilité d'indiquer de minimum parcellaire compte tenu de la réglementation.

Il est fait mention aussi que tant que le PLU ne sera pas modifié, certaines parcelles (en bordure des arbres) ne seront pas constructibles.

M. DAMIEN fait part de l'intervention de M. DUPARC pour le fauchage du chemin permettant l'accès au champ pour le déjeuner sur l'herbe du dimanche 14 juillet prochain.

<b>Décisions modificatives n°3</b>	<b>056-2013</b>
------------------------------------	-----------------

M. le Maire-adjoint précise que l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés l'an prochain engendre des besoins supplémentaires en mobilier et que le renouvellement d'une partie de la vaisselle suite à de la casse depuis quelques années est nécessaire.

M. DESLANDES s'interroge sur la capacité d'accueil de l'école.

M. DAMIEN est conscient que pour la maternelle cela pourrait être compliqué, toutefois, pour l'école élémentaire la salle plurivalente pourrait être reconfigurée en classe en cas d'augmentation des effectifs.

M. SANNIER pense que l'ancien mobilier des classes pourrait être réutilisé et se propose au même titre que M. BELLAMY d'effectuer un inventaire complet.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>Compte 2184</b>	<b>Compte 2188</b>	<b>020 - Dépenses imprévues</b>
+ 2 300.00 €	+ 700.00 €	
		- 3000.00 €

**RUE DE L'OURAILLE**

M. DAMIEN fait part de la réponse tardive, après plusieurs relances du secrétariat de mairie, de l'ERDF et donc une nécessité de convoquer en réunion extraordinaire les élus compte tenu que des autorisations d'urbanisme ont déjà été délivrées.

Le chiffrage de l'ERDF est parvenu en mairie le 4 juillet dernier.

Vu la loi "urbanisme et habitat" du 2 juillet 2003 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2001 instaurant la participation pour voie nouvelle et réseaux sur le territoire de la commune d'Hénouville;

Considérant que l'implantation de nouvelles constructions, parcelle cadastrée A n°110, Rue de l'Ouraille, nécessite la réalisation de travaux assimilés à ceux de création d'un nouveau réseau dont le coût total s'élève à 2 192.29 HT euros ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire

- à engager la réalisation des travaux de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 2 192.29 euros, et correspondant aux dépenses suivantes :

Réseaux d'électricité : 2 192.29 euros

- de fixer à 100 % la part du coût du réseau mise à la charge des propriétaires fonciers (selon les modalités de détermination de la fraction du coût mis à la charge des propriétaires fonciers à part équitable sur 7 lots).

Le (ou les) montant(s) de la participation sont établis en euros constants. Il sera procédé à leur actualisation en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE, lors de l'établissement des titres de recette émis après la délivrance des autorisations d'occuper le sol qui en constituent le fait générateur ou lors de l'établissement des conventions visées à l'article L 332-11-2 du code de l'urbanisme

- de signer les conventions de versement préalablement à la délivrance des autorisations d'occuper le sol

A l'unanimité

Un échange s'engage entre les élus sur le devenir du BAU de Pavilly, les contraintes et la charge de travail pour le secrétariat de mairie. Compte tenu de la fermeture du BAU de Pavilly au 31/12/2013, une possibilité de reprise de la compétence par la CREA - (Pôle de Duclair) est envisagée mais reste incertaine.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Livre de M. HANGARD :**

M. DAMIEN fait le point sur la sollicitation des subventions auprès des entreprises.

Pour le moment aucun retour positif hormis la réserve parlementaire qui pourrait s'élever à 3000 €.

M. DAMIEN procède à la lecture du courrier de réponse négative de la CREA à M. BOUILLON pour l'octroi d'une subvention.

M. DAMIEN reste dans l'attente d'une réponse de la Région qui pourrait subventionner partiellement le projet mais en versant directement l'aide aux Editions Pucheux.

M. DAMIEN distribue aux élus un projet de bon de souscription.

Compte tenu de la situation, il serait souhaitable en vue de faire diminuer le coût du projet, de réaliser un livre en noir et blanc et non en couleur.

En tenant compte des futures échéances électorales et des restrictions de communication à compter du mois de septembre, il est envisagé une enquête dans les foyers sans bon de souscription et un article dans le prochain bulletin municipal avec un extrait du livre.

**Déjeuner sur l'herbe :**

M. BELLAMY rappelle la manifestation de dimanche. A ce jour, 80 personnes se sont inscrites.

Il serait souhaitable de disposer d'un groupe électrogène pour permettre de diffuser de la musique.

**Exposition :**

La liste des artistes a été mise à jour. Un envoi des demandes de participation se fera prochainement. Il reste une interrogation sur le prix du repas qui était antérieurement de 8 €. Les artistes devront s'acquitter de la somme de 12 €, s'ils souhaitent exposer.

**Forum :**

Le forum des associations se déroulera le samedi 7 septembre, à la salle polyvalente.

**Conseil Municipal des Enfants :**

M. SANNIER suggère l'intégration de 4 enfants supplémentaires (de niveau scolaire CE2/CM1) au sein du conseil municipal à compter du mois de septembre, sans pour autant remettre en cause le mandat actuel.

Mme BESNIER est favorable à l'élection en classe toutefois pas avant la 2<sup>e</sup> quinzaine de septembre.

Une nouvelle entrevue avec le PNRBS, au sujet des pommiers à planter en bordure de l'école, est prévue le 24 septembre.

**CESAIE (Comité Educatif Seine Austreberthe pour la Jeunesse et l'Enfance :**

M. SANNIER fait part du prêt du terrain de football à la MJC de Duclair en Aout prochain et demande pourquoi une réponse défavorable a été apportée dans le cadre de prêt de crosses de hockey.

M. DAMIEN répond que la commune n'en dispose pas. Elles étaient fournies par le département ou la CREA dans le cadre du Ludisport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Pouvoir de Bruno HURÉ

Marc DESLANDES

Pouvoir Arlette PETIT

Pouvoir de J-Marie ROYER

Pouvoir de Corinne DRON

Marie-Fernande PIGNÉ

Jacques DAMIEN

Astride LEVAVASSEUR

Daniel SANNIER

Jean-Marc BELLAMY

Nathalie DELMAERE

David ZWAARDEMAKER

Pouvoir de  
Marie-Claude MARICAL